

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/05/2020

Réuni le : 18/05/2020

Sous la présidence de : Christophe Briand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat de dératisation :

Convention dératisation avec le société Farago.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



Bretagne
Votre expert en hygiène

ANTENNE RENNES

CS 54346
RUE MAURICE LE LANNOU

35043 RENNES CEDEX
Tél : 02 23 48 25 00
@ : adv35@farago-bretagne.fr

Devis **125-00223**
Date : 23/01/2020
Technicien : EMMANUEL BESNARD
Tél technicien : 06 11 71 54 59
@ technicien : emmanuel.besnard@farago-bretagne.fr
Code client : C3501100
Durée de validité : 06/03/2020

CONTRAT

Site d'intervention

Adresse : LYCEE ANITA CONTI
L ESPLANADE
BP 67402
35174 BRUZ
Tél : 0223501700
e-mail :
Contact :

Adresse de facturation

LYCEE ANITA CONTI
L ESPLANADE
BP 67402
35174 BRUZ

CONTRAT DERATISATION

Conditions commerciales

Réf	Désignation	Qté	PU HT	Total HT €
PCDER4105	CONTRAT DERATISATION 4 PASSAGES	1	530,00 €	530,00 €
<u>Conditions de règlement</u> :		Total HT :		530,00 €
VIREMENT 30 JOURS		TVA 20% :		106,00 €
		TVA 10% :		0,00 €
		Total TTC :		636,00 €

En cas de contrat ou d'intervention, l'annexe décrit en pj le détail de la prestation

Le bon pour accord vaut acceptation des Conditions Générales de Ventes et des conditions de réalisation de la prestation décrite en annexe jointe

Pour l'entreprise

Nom : EMMANUEL BESNARD

Signature :

Pour le client

À : BRUZ **Le** : 23-01-2020

" Bon pour accord et commande "

Nom : Christophe Briand **Signature** :

Annexe technique

1- Détail de l'intervention :
DERATISATION

Locaux à traiter :
LES VIDES SANITAIRES
LA CHAUFFERIE
LE GARAGE
LES TGBT
ATELIER
LOCAL POUBELLE
COMPOSTE
LAVERIE

2- Spécificités techniques :
PREVOIR UN AGENT POUR ACCOMPAGNER LE TECHNICIEN LORS DES VISITES
SI VALIDATION DU DEVIS DEBUT DU CONTRAT A PARTIR DU 17/05/2020 POUR UNE PERIODE DE 5 ANS

La prestation comprend 4 passages par an.

Type 1 : La prestation prévoit la fourniture des postes /appâts, leur mise en place et leur renouvellement. Un rapport d'intervention sera rédigé à chaque passage.

Type 2 : La prestation prévoit la fourniture des postes /appâts, leur mise en place et leur renouvellement. Les postes seront numérotés sur site et sur plan. Un rapport d'intervention sera rédigé à chaque passage. Tableau de suivi des observations.

Le bon pour accord vaut acceptation des Conditions Générales de Ventes et des conditions de réalisation de la prestation décrite en annexe jointe

Pour l'entreprise

Nom : EMMANUEL BESNARD

Signature :



Pour le client

À : BRUZ

Le : 23-01-2020

" Bon pour accord et commande "

Nom : Christophe Briand

Signature :